

## Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion des signataires de l'Initiative fiscale d'Addis (Addis Tax Initiative, ATI)

29 février 2016, centre de conférences de l'OCDE, Paris

- Ordre du jour :
1. *Sensibilisation des pays partenaires*
  2. *Attentes des partenaires de développement à l'égard de l'ATI*
  3. *Cadre de suivi de l'ATI*

### Informations préliminaires :

- **G20** : Un récent communiqué du G20<sup>1</sup> faisait référence à l'ATI comme à une initiative louable, mais n'allait pas jusqu'à recommander à l'ensemble des pays membres du G20 d'y adhérer. Le Royaume-Uni avait, quant à lui, proposé lors de la réunion une adhésion à l'ATI de tous les membres du G20. Néanmoins, certains pays ont estimé ne pas pouvoir répondre favorablement à cette demande.  
Le communiqué se félicitait également du développement conjoint d'une plateforme fiscale par l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et l'ONU, et les ministres des Finances demandaient aux organisations internationales de prôner l'utilisation de mécanismes susceptibles de contribuer à garantir la mise en œuvre efficace de programmes d'assistance technique et de formuler des recommandations quant à la manière dont les pays peuvent contribuer au financement de projets fiscaux ainsi que d'une assistance technique directe. Ces recommandations seront présentées lors de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 en juillet. Les participants ont admis que tout double emploi avec l'ATI devrait être évité.

### 1. *Sensibilisation des pays partenaires*

#### Besoins exprimés par les pays partenaires

- Le Sénégal a donné un aperçu de ses besoins en matière d'assistance technique et a notamment appelé à ce qu'une évaluation TADAT soit menée, laquelle devrait elle-même être suivie de l'élaboration d'un plan stratégique de mobilisation des ressources nationales (MRN) pour les 3 à 5 années à venir. Le Liberia a également évoqué (par courriel) la nécessité d'une aide pour organiser une évaluation TADAT et développer une stratégie de MRN.
- Les participants ont reconnu que l'ATI pourrait grandement faciliter l'**accès** des pays partenaires à l'**assistance** fournie par les partenaires de développement. Cela devrait également comprendre l'assistance disponible auprès des réseaux nationaux et d'autres initiatives de la coopération Sud-Sud.
- **Identifier précisément les besoins et les attentes** des pays partenaires est essentiel pour mettre à exécution les engagements pris par les partenaires de développement de l'ATI. C'est pourquoi les besoins et attentes des pays partenaires devraient être examinés plus avant.

#### Avantages d'une adhésion à l'ATI pour les pays partenaires

- En adhérant à l'ATI, les pays partenaires déclarent s'engager en faveur de la MRN et être prêts à réaliser les réformes nécessaires. Ils **manifestent** également leur souhait de bénéficier d'une assistance technique. Les partenaires de développement sont ainsi en

<sup>1</sup> Communiqué de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, Shanghai, 27 février 2016

mesure de formuler directement leur offre à ces pays sans avoir besoin d'attendre la formulation préalable d'une demande officielle.

- Adhérer à l'ATI est un signal fort envoyé au sein même d'un pays pour manifester son fort engagement en faveur d'une MRN. Cela peut aussi contribuer à **impulser des réformes au niveau national**.
- L'ATI met les pays partenaires en relation avec un vaste **réseau** de partenaires de développement, facilitant ainsi l'accès à l'assistance dans le domaine de la MRN.

Il convient de **préciser** comme il se doit que les pays partenaires n'ont pas nécessairement à adhérer au préalable à l'ATI pour bénéficier de la poursuite d'une assistance technique. Une adhésion à l'ATI ne garantit pas non plus un traitement préférentiel de la part des partenaires de développement (bien que le statut de membre de l'ATI s'avère évidemment utile lors de la planification et de la mise en œuvre de programmes de réforme MRN, en raison du réseau dont ces membres font partie). Il a par ailleurs été précisé que l'abandon des exonérations fiscales au titre de l'APD dans les pays partenaires ne fait pas partie de la déclaration de l'ATI. Même si certains membres de l'ATI peuvent avoir l'impression que la possibilité d'imposition de leur APD est conforme à leur engagement, il a été admis que ce n'est pas le cas pour tous les partenaires de développement de l'ATI.

#### Sensibilisation des pays partenaires potentiels de l'ATI :

- À l'heure actuelle, les pays partenaires sont **sous-représentés** au sein de l'Addis Tax Initiative, ce qui est regrettable compte tenu du fait que l'objectif final de l'ATI est d'améliorer la MRN dans les pays partenaires afin qu'ils puissent disposer des ressources nécessaires pour leurs programmes de réforme nationaux. Les pays partenaires d'Asie et d'Amérique latine sont tout particulièrement conviés à adhérer à l'ATI.
- Tous les pays membres sont encouragés à **sensibiliser** les pays partenaires potentiels de l'ATI, par le biais de leurs ambassades ou de leurs structures de mise en œuvre, par exemple. Il serait bon également de profiter de réunions pertinentes en ce qui concerne la MRN pour présenter l'ATI, le cas échéant. Les membres de l'ATI sont invités à en aviser en conséquence leurs représentants à ce type de réunions.
- Tous les membres sont priés de mettre à jour leur **modèle de sensibilisation** et d'identifier les pays partenaires qu'ils voudraient cibler par ces activités de sensibilisation.
- Les participants ont convenu que les **réseaux fiscaux régionaux** tout comme les **banques de développement** pourraient être utiles pour atteindre les pays partenaires potentiels de l'ATI.
- Le Pacte fiscal international (ITC) peut être approché à tout moment pour **apporter son assistance** aux activités de sensibilisation (présentations, documents de sensibilisation, etc.)
- L'ITC doit vérifier et, si nécessaire, réviser les **supports de sensibilisation** de l'ATI afin de décrire plus clairement aux pays partenaires potentiels les avantages et les exigences que comporte une adhésion à l'ATI. Les supports de sensibilisation sont actuellement disponibles en anglais, en français et en espagnol.
- **Événements à venir** susceptibles de servir à sensibiliser les pays partenaires :
  - Réunions au printemps 2016 du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale (World Bank Group, WBG), 15 au 17 avril, Washington DC  
Aucun événement de l'ATI n'est prévu lors des réunions de printemps. Toutefois, le FMI compte organiser en collaboration avec la CE un événement sur le thème « Collecter plus, dépenser mieux ». La CE s'efforcera de promouvoir l'ATI à cette occasion. L'ATI sera également mentionnée lors de la réunion des ministres de la francophonie.

- Assemblée générale du Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), 25 au 28 avril, Mexico  
Manifestation particulièrement intéressante pour la sensibilisation des pays d'Amérique latine.
- Le Pacte fiscal international fournit un calendrier des événements liés à la MRN sur son site web : <https://www.taxcompact.net/calendar.htm>. Toutes les organisations de soutien ainsi que tous les membres de l'ATI sont invités à envoyer les événements qu'ils ont prévus en relation avec la MRN à [secretariat@taxcompact.net](mailto:secretariat@taxcompact.net).

## 2. Attentes des partenaires de développement à l'égard de l'ATI

### Attentes des partenaires de développement :

- L'ATI est supposée contribuer à **améliorer la coordination** entre les partenaires de développement. Les organisations de soutien à l'ATI comme la Banque mondiale, le FMI et les réseaux régionaux ainsi que les banques de développement devraient être intégrées aux efforts de coordination du groupe ATI. Il en va de même pour les initiatives de coopération Sud-Sud.
- Certains participants ont appelé à une **compréhension plus large de la mobilisation des ressources nationales (MRN)** comprenant à la fois la mobilisation et la gestion des ressources publiques nationales, comme stipulé dans les principes clés de la Déclaration de l'ATI. En outre, la MRN ne devrait pas se limiter au seul niveau national, mais également inclure les revenus locaux.
- La CE a déclaré que l'engagement dont ont fait preuve les pays partenaires en signant l'ATI était un signal important de leur volonté de réforme et a renforcé le dialogue politique sur la MRN.
- Les participants sont tombés d'accord sur l'intérêt de partager avec le groupe ATI les projets de propositions d'initiatives liées à la MRN (à l'image du document informel du Royaume-Uni : Initiative du G20 en matière de développement et de fiscalité) afin de les examiner et, si possible, de les commenter.
- L'ATI devrait contribuer à **présenter les résultats** de l'assistance au développement et donner l'occasion de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés. La prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre à Nairobi) devrait permettre de présenter les premiers résultats de l'ATI en marge de la réunion.
- Le Royaume-Uni a appelé à la collaboration sur le troisième engagement de l'ATI concernant la **cohérence politique**. Le Canada a également proposé de se servir de l'ATI pour améliorer la coordination entre les pays partenaires du développement, et notamment entre les ministères des finances et du développement ainsi que les administrations fiscales. Il serait judicieux d'entrer en relation avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC) et la Plateforme pour des institutions efficaces (PIE).
- Les participants ont discuté de la question de savoir si les **évaluations de l'outil diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)** ne devaient pas constituer une condition préalable à l'assistance technique dans les pays partenaires. Cependant, le Forum sur l'administration fiscale africaine (African Tax Administration Forum, ATAF) a fait remarquer que certains pays partenaires craignaient que les résultats des évaluations TADAT puissent mettre les pays partenaires dans l'impossibilité de définir leurs propres priorités de réforme.

### Coordination des partenaires de développement

- **Les stratégies nationales de MRN** dans les pays partenaires de l'ATI devraient servir de base à la coordination des partenaires de développement au sein du groupe ATI, mais également à la notification des progrès réalisés par les pays partenaires de l'ATI en matière de MRN. Les évaluations TADAT ont été considérées par de nombreux participants comme une base idéale pour le développement d'une stratégie nationale de MRN par les pays partenaires.
- Alors que le pays bénéficiaire reste le premier responsable de la coordination de l'aide des partenaires de développement, le groupe ATI pourrait jouer un rôle de soutien pour mobiliser les ressources. La mise en relation du groupe ATI avec les **groupes GFP de coordination des partenaires de développement** dans les pays partenaires de l'ATI pourrait contribuer à coordonner les partenaires de développement sur le terrain.
- S'il n'existe aucun groupe GFP, une autre possibilité serait d'utiliser les principaux programmes de MRN susceptibles de disposer d'un **conseiller résident** dans les pays partenaires, comme la GIZ dans de nombreux pays partenaires, le programme du département du Développement international (Department for International Development, DfID) en Éthiopie ou le conseiller IMF TPA au Liberia.
- Le groupe ATI pourrait offrir aux partenaires de développement des possibilités de **co-financement**. Il pourrait également aider à coordonner les missions de programmation ou d'évaluation conjointes de deux partenaires de développement ou plus dans les pays partenaires.
- L'ATAF a suggéré que les **organisations fiscales régionales** pourraient également jouer un rôle important dans la coordination des partenaires de développement.

### Produits susceptibles d'être développés dans le cadre de l'ATI :

- 1) **Base de données recensant les programmes actuels de soutien à la MRN** : qui fait quoi avec qui ? Après la présentation des données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour l'année 2015, le Pacte fiscal international (ITC) serait en mesure de fournir une vue d'ensemble des partenaires de développement opérant dans les différents pays. Les données devraient être complétées par le soutien actuellement apporté à la MRN par les réseaux fiscaux régionaux, les organisations internationales et d'autres pourvoyeurs d'aide à la MRN. La base de données permettrait notamment d'identifier les pays qui ont besoin d'assistance, mais ne retiennent généralement que peu l'attention des partenaires de développement.
- 2) **Catalogue de l'aide disponible en matière de MRN**  
Pour les pays partenaires, il serait utile de savoir quel type de soutien est disponible en matière de MRN et qui est spécialisé dans quel domaine. L'ITC pourrait donc compiler un « catalogue d'aide à la MRN » qui dresserait, par exemple, la liste des approches de MRN utilisées par les partenaires de développement, les modalités de l'aide, les modules de formation disponibles, etc.

### 3. *Cadre de suivi de l'ATI*

- Code MRN : Une note avec définition (voir ci-dessous) et une proposition de formalisation du code SNPC 15114 a été adressée au Groupe de travail sur les statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, accompagnée d'une proposition de procédure écrite. L'OCDE a transmis cette note à son Groupe de travail sur la fiscalité et le développement le 9 mars.

15114 nouveau code SNPC formalisé	Mobilisation des ressources nationales	Soutien à la mobilisation des ressources nationales/la politique fiscale, l'analyse et l'administration, ainsi qu'aux recettes publiques non fiscales, ce qui implique une coopération avec les ministères des finances, les ministères de tutelle, les autorités fiscales ou d'autres organismes publics locaux, régionaux ou nationaux. (Utiliser le code 16010 pour la sécurité sociale et les autres mécanismes de protection sociale.)
--	---	---

La CE a précisé que, bien qu'elle maintienne son avis précédemment exprimé selon lequel la MRN doit continuer à faire partie de la gestion des finances publiques, elle approuve la création d'un code MRN distinct en vue de simplifier la procédure de rapports de l'OCDE. La CE s'est par ailleurs déclarée préoccupée du fait que nous ignorons encore dans quelle mesure le séquençage de la création du code CAD pourrait s'harmoniser avec la procédure de rapport déjà en cours pour 2015. Cela serait particulièrement pertinent pour les pays qui n'ont pas utilisé le code MRN factice en 2015.

- Rapport du CAD de l'OCDE : la date limite de soumission des données 2015 du CAD de l'OCDE est fixée à la mi-juillet. Les données sont généralement disponibles en ligne à la mi-décembre. C'est pourquoi le premier rapport ATI ne peut être publié avant la fin de l'année, mais nous espérons que certains chiffres préliminaires pourront être présentés fin novembre lors de la réunion de haut niveau sur le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC).
- Année de référence : l'année de référence pour le suivi de l'ATI est 2015. Pour les pays qui ont une préférence marquée pour l'année de référence antérieure et ont établi leur rapport plus tôt avec le code MNR, les rapports sur 2014 seront également acceptés. Les décaissements et les engagements seront contrôlés.
- Le Royaume-Uni a présenté la méthodologie appliquée par le DfID pour consigner divers éléments sous différents codes SNPC. Cette méthodologie sera intégrée dans la FAQ sur le cadre de suivi (voir ci-dessous).
- Questions ouvertes : les participants ont exprimé le besoin d'obtenir des conseils supplémentaires sur le processus de rapport. L'OCDE a annoncé la mise à disposition d'une note d'orientation plus détaillée. Le Pacte fiscal international rédigera une FAQ sur le cadre de suivi de l'ATI. Toutes les questions concernant ce dernier peuvent être adressées à tout moment à l'adresse suivante : [secretariat@taxcompact.net](mailto:secretariat@taxcompact.net).